

BOUAYE – 44

1er Blitz d'Échecs

Samedi 11 Novembre 2023 après-midi

Article 1 : PRESENTATION

La section Echecs de l'Amicale Laïque de Bouaye organise son 1er tournoi de BLITZ d'Échecs, le **samedi 11 Novembre 2023 après midi**, au Foyer Herbreteau, rue du Bois Jacques à Bouaye (44).

Article 2 : REGLES ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), applicable à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : sept rondes, appariements au système suisse classique, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.6, homologué par la F.F.E.).

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO Blitz de novembre 2023. La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire.

Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'arbitre (licence prise au club de Geneston).

Pointage auprès de l'arbitre le samedi 11 Novembre 2023 de 13h à 13 h 45.

Article 3 : CADENCE

Le tournoi organisé est un tournoi de blitz (limité à 64 joueurs) en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 5 minutes pour jouer sa partie, avec un ajout de temps de 3 secondes par coup joué. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat.

Article 4 : DEPARTAGES

Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 5 : HORAIRE DES RONDES

Ronde 1 : 14 heures

Ronde 2 : 14 heures 30

Ronde 3 : 15 heures

Ronde 4 : 15 heures 30

Ronde 5 : 16h15

Rpnde 6 : 16h45

Ronde 7 : 17h15

Remise des Prix : 18 heures

Article 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de **6 euros pour tous les joueurs** pour être apparié au tournoi. Paiement à effectuer sur place, le jour du tournoi.

Article 7 : PRIX

Le montant des prix sera affiché avant la 4^{ème} ronde. Son total atteindra 80% des droits d'inscription.

Le vainqueur du tournoi remportera un prix de 120 euros s'il y a 64 joueurs payants.

Article 8 : ORGANISATEUR & ARBITRES

Organisateur Alain REMOND pour l'amicale Laïque de Bouaye

Arbitres Nicolas BOCKSER (AFO2) et Dominique MERGOT (Arbitre Stagiaire).

Article 9 : CONDUITE DES JOUEURS

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée.

Article 10 : REGLES SPECIFIQUES

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire (nouvelle règle FIDE, janvier 2023) ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Article 11 : COMPORTEMENT DES JOUEURS

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal

Nicolas BOCKSER

L'organisateur

Alain REMOND

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.